

Le territoire présente une trame verte et bleue riche, venant s'appuyer sur le poumon vert que sont les contreforts boisés sur toute la partie ouest, auxquels répondent des bosquets de taille moindre, mais non négligeable, sur tout le territoire et en particulier dans la plaine agricole à l'est. La trame bleue est principalement organisée autour de l'Ouche, mais également de ses affluents (le Suzon, ...), et des zones humides du territoire à l'est, en proximité de la vallée de la Tille.

On retrouve ainsi :

- Des réservoirs boisés couvrant toute la partie ouest du territoire, entrecoupés de pelouses et de cultures de céréales, auxquels répondent des réservoirs boisés de taille moindre, mais bien présents sur la partie est du territoire ;
- Des corridors boisés entre ces réservoirs, nombreux à l'ouest et moins présents à l'est ;
- Des corridors à recréer entre ces deux entités principales, permettant la traversée de l'emprise urbaine que représente le cœur d'agglomération dijonnais ;
- Des réservoirs de biodiversité de pelouses, au niveau des combes à l'ouest, reliés entre eux par des corridors, fonctionnels ou à restaurer (notamment au nord-ouest, à Daix par exemple) ;
- Quelques réservoirs prairiaux, principalement le long de l'Ouche, et de potentiels réservoirs à restaurer au nord-ouest du territoire, entre Daix, Fontaine-lès-Dijon et Ahuy ;
- Des corridors fonctionnels entre ces espaces de prairies, et des corridors à restaurer ;
- Des réservoirs aquatiques et humides fonctionnels correspondant aux mares et plans d'eau du territoire, en particulier à l'est (dans la vallée de la Tille), et au niveau du lac Kir ;
- Des corridors aquatiques et humides fonctionnels : l'Ouche et le Suzon (en dehors des tronçons en milieu urbanisé) et la Norges, ainsi que des corridors à restaurer : les tronçons de l'Ouche et du Suzon en milieu urbanisé, ainsi que tous les petits cours d'eau du territoire, maillant en particulier la plaine agricole.

Des obstacles et des points de rupture pour la trame verte et bleue

Les continuités de la Trame Verte et Bleue sont parfois altérées par des éléments de fragmentation des habitats, correspondant à des phénomènes artificiels de morcellement de l'espace, qui peuvent ou pourraient empêcher un ou plusieurs individus, espèces ou populations de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.

Ces phénomènes de fragmentation sont relatifs à l'entité et à la sous-trame considérée. Divers éléments peuvent ainsi constituer des éléments fragmentants :

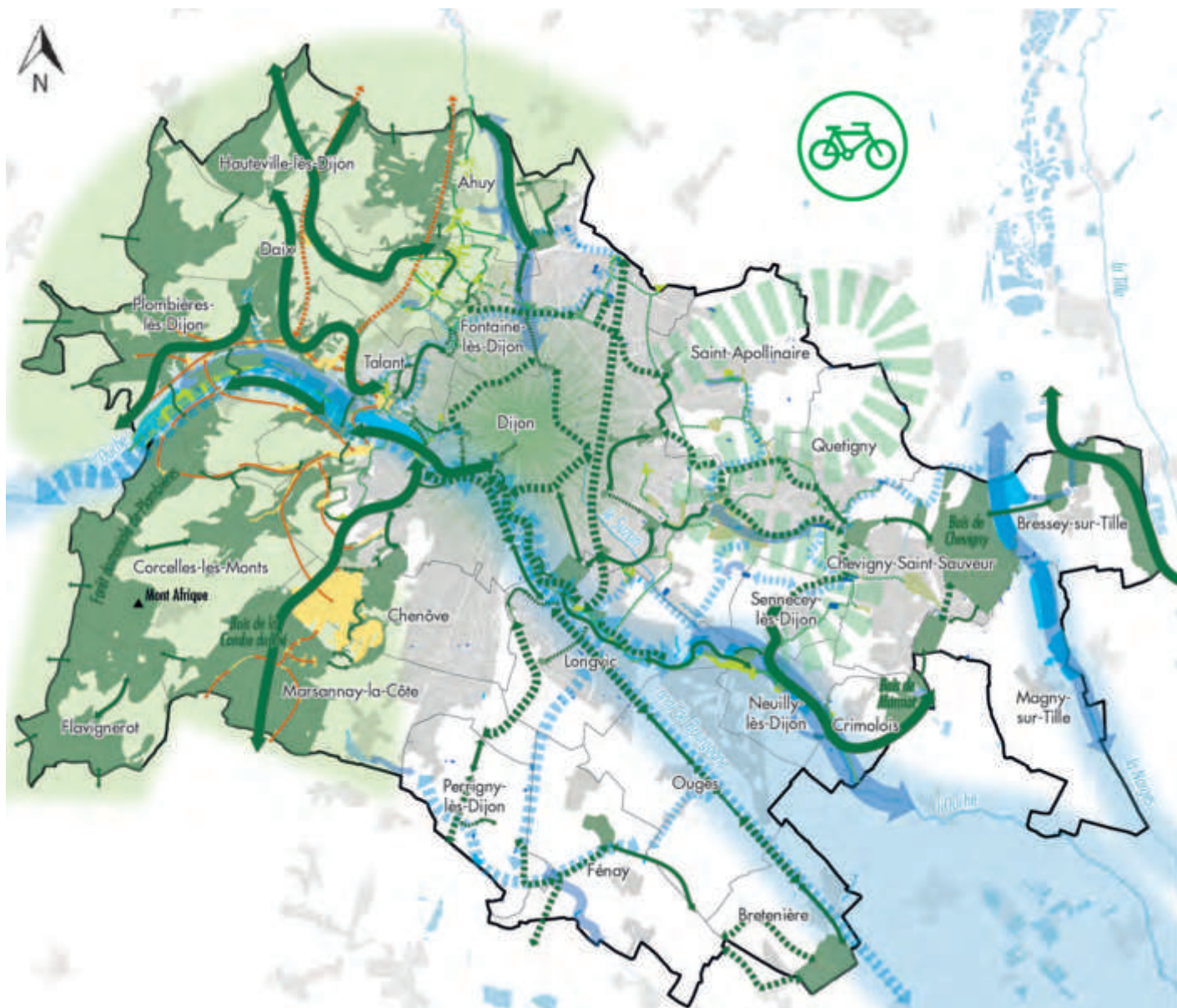
- Des éléments d'infrastructures (routes, ponts, voies ferrées, lignes électriques, éoliennes...);
- Les milieux urbains (franges urbaines, activités polluantes, pollution lumineuse et sonore, monoculture...);
- Pour la trame bleue, les ouvrages hydrauliques (écluses, station de pompage, ...).

Il est possible de réduire les fragmentations de la trame verte et bleue par des aménagements spécifiques : passage à faune au-dessus des autoroutes, restauration des continuités écologiques des cours d'eau,...

Par ailleurs, des pressions sont à noter sur la trame verte et bleue : une pression de l'urbanisation, d'une part, en particulier au niveau des massifs boisés à proximité du cœur d'agglomération, et une pression liée aux pratiques des cultures céréalières, souvent peu favorables à la biodiversité.

L'ensemble du réseau de la trame verte et bleue du territoire, devra donc être préservé et conforté, venant s'appuyer sur les grands réservoirs et corridors déjà fonctionnels, mais également sur les espaces présentant des potentialités, à restaurer, ainsi que sur le réseau de nature en ville, et sur les espaces agricoles. Tous les espaces de la trame verte et bleue gagnent à être couplés à un intérêt paysager, de loisirs, etc, pour les habitants et visiteurs du territoire.

UNE TRAME VERTE ET BLEUE RICHE, À PRESERVER ET À DEVELOPPER



Sources : IGN, Dijon Métropole - réalisation : Even Conseil

Un patrimoine vert et bleu des communes à mettre en valeur et à intégrer dans l'aménagement du territoire

Une trame boisée à diffuser depuis le poumon vert de l'ouest dijonnais

- Réservoir boisé
- Corridor fonctionnel boisé
- Corridor boisé à restaurer

Des pelouses sèches très riches associées aux combes

- Réservoir des pelouses
- Corridor fonctionnel des pelouses
- Corridor à restaurer des pelouses

Une trame prairiale, principalement liée aux milieux humides

- Réservoir des prairies
- Réservoir des prairies à restaurer
- Corridor fonctionnel des prairies
- Corridor à restaurer des prairies

Une trame bleue à restaurer

- Réservoir aquatique - humide
- Réservoir aquatique - humide à améliorer
- Corridor fonctionnel aquatique - humide
- Corridor à restaurer aquatique - humide

Un projet global de Trame Verte et Bleue à affirmer

- Un poumon vert à protéger, faire connaître et rendre accessible dans le reste du territoire
- Une onde verte à diffuser dans la plaine agricole
- Une trame bleue structurante à valoriser pour son intérêt écologique, paysager, de loisirs et touristique
- Une offre de nature à déployer dans l'espace urbain
- Une trame verte et bleue à articuler avec l'offre de loisirs et de déplacements doux

LA TRAME VERTE ET BLEUE

ATOUTS :

- Des réservoirs boisés structurants, à l'échelle locale et régionale, à l'ouest du territoire
- Des réservoirs de pelouses sèches associés aux combes, et des espaces à explorer
- Une trame prairiale présente
- Une trame bleue qui couvre l'ensemble du territoire, et qui présente un rôle à jouer dans la trame aquatique et humide régionale, en lien avec la vallée de la Saône et d'importantes potentialités pour la biodiversité
- Des zones humides présentes notamment le long des cours d'eau et à l'est du territoire
- De petits éléments relais de la trame verte et bleue, et une volonté de développer ces espaces dans la plaine agricole
- Une volonté du Grand Dijon de développer et de fortifier les éléments constitutifs de la trame verte et bleue sur le territoire
- Un réseau de nature en ville présent, venant conforter la trame verte et bleue du territoire en milieu urbain
- Des mesures de gestion et des actions en faveur de la biodiversité, de la part des communes et de la communauté urbaine

FRAGILITÉS :

- Une part importante du territoire artificialisée, fragilisant le réseau de trame verte et bleue
- D'importants espaces de cultures céréalières à l'est du territoire, actuellement peu propices à la trame verte et bleue
- Des cours d'eau dont l'état varie, fortement artificialisés en milieu urbain et peu mis en valeur dans les espaces de cultures céréalières
- Une trame prairiale assez peu présente sur le territoire
- Des obstacles et des points de rupture de la trame verte et bleue (réseau routier et ferroviaire, ouvrages hydrauliques,...)

PISTES D'ENJEUX :

- Préserver l'ensemble des espaces et éléments constitutifs de la trame verte et bleue du territoire : réservoirs, corridors, espaces-relais
- Développer les espaces supports de la trame verte et bleue et notamment les espaces identifiés comme réservoirs ou corridors à restaurer
- Développer la trame prairiale
- Chercher la valorisation écologique de cours d'eau du territoire et notamment lors de leur passage en milieu urbain
- Dépasser les ruptures du maillage de trame verte et bleue (infrastructures routières et ferroviaires, urbanisation, ouvrages hydrauliques,...), en particulier pour permettre les déplacements est-ouest de la grande faune
- Poursuivre le développement de la trame de nature en ville, support et relai de la trame verte et bleue en milieu urbain
- Poursuivre la connaissance des milieux et de la biodiversité
- Poursuivre les actions en faveur du maintien et du développement de la biodiversité

SYNTHÈSE CROISÉE PAYSAGE/TRAME VERTE ET BLEUE

LES PAYSAGES DE RELIEF

ATOUTS :

- Un relief support de valorisation paysagère et de jeux dans la perception du territoire (ouvertures visuelles,...)
- Des espaces d'une extrême richesse pour la biodiversité : milieux forestiers et pelouses sèches notamment
- Une urbanisation relativement peu développée et intégrée dans le paysage et le relief, du fait des difficultés d'accès et d'implantation liées au relief

FRAGILITÉS :

- Quelques extensions urbaines qui marquent fortement le paysage
- De fortes contraintes pour le développement des bourgs liées à la topographie

PISTES D'ENJEUX :

- Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux naturels à forts enjeux associés aux paysages de l'ouest dijonnais
- Conserver et mettre en valeur des jeux de perception offerts par les reliefs (vues,...)
- Définir les conditions d'un développement des bourgs intégrés à leur environnement paysager

LA VALLÉE DE L'OUCHE ET LE CANAL DE BOURGOGNE

ATOUTS :

- Une vallée principale qui traverse et irrigue le territoire
- Un espace d'accueil d'une biodiversité riche et d'espèces particulières des milieux aquatiques et humides, en lien avec les cours d'eau secondaires du territoire et les zones humides
- Un rôle à jouer dans la trame aquatique et humide régionale, en lien avec la vallée de la Saône
- Des espaces de mise en valeur touristique et de loisir le long de l'Ouche et du canal de Bourgogne (lac, port, cheminements doux,...)

FRAGILITÉS :

- Des états écologique et chimique variables des cours d'eau, et une vulnérabilité au changement climatique
- Des accès à l'Ouche à améliorer
- Un cours d'eau et ses abords artificialisés et peu faciles d'accès en milieu urbain.

PISTES D'ENJEUX :

- Préserver et mettre en valeur la présence de la vallée structurante de l'Ouche dans le Dijonnais, qui sillonne jusque dans le cœur d'agglomération
- Poursuivre la valorisation des espaces liés à l'eau pour les

loisirs et le tourisme

- Favoriser la restauration de la Trame Bleue, et l'amélioration de l'état chimique et de l'état écologique de l'Ouche

LA COURONNE AGRICOLE ET VITICOLE

ATOUTS :

- Des paysages ouverts qui offrent des vues lointaines
- Des éléments relais pour la Trame verte et bleue (arbres isolés, haies, mares,...), et une volonté de les développer dans la plaine agricole
- Un patrimoine et une architecture de qualité, encore bien conservés, en lien avec l'identité rurale et agricole du territoire
- Une culture viticole dont la valorisation et le redéveloppement sont en cours
- Une volonté de développer les productions locales et respectueuses de l'environnement
- Une coordination des acteurs, une stratégie d'actions en cours de mise en œuvre avec la chambre d'agriculture
- Une dynamique fédératrice liée à l'apiculture en milieu urbain - périurbain

FRAGILITÉS :

- Une forte pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles
- Des opérations d'aménagement récentes ayant créé des franges urbaines en rupture avec l'espace agricole alentour
- Une banalisation des architectures et des paysages en lien avec certaines nouvelles opérations d'aménagement

PISTES D'ENJEUX :

- Protéger les qualités paysagères rurales au contact direct du cœur d'agglomération dense et renforcer les liens entre la ville et son environnement agricole
- Questionner la consommation d'espace à venir pour du développement en extension urbaine
- Conditionner les futurs aménagements à une intégration optimale dans le paysage: traitement des franges, intégration architecturale,...
- Poursuivre la valorisation de la culture viticole, en lien avec l'identité du territoire
- Améliorer l'intérêt écologique de la plaine agricole • Restaurer la présence de la Trame Verte et Bleue à l'est de l'agglomération, grâce à la protection et au développement d'espaces de nature relais au sein de la plaine agricole
- Poursuivre la dynamique de développement des productions locales et respectueuses de l'environnement
- Développer les circuits courts, la présence sur le territoire de cultures valorisant les productions locales emblématiques (moutarde, petits fruits, vergers, truffes)

LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

ATOUTS :

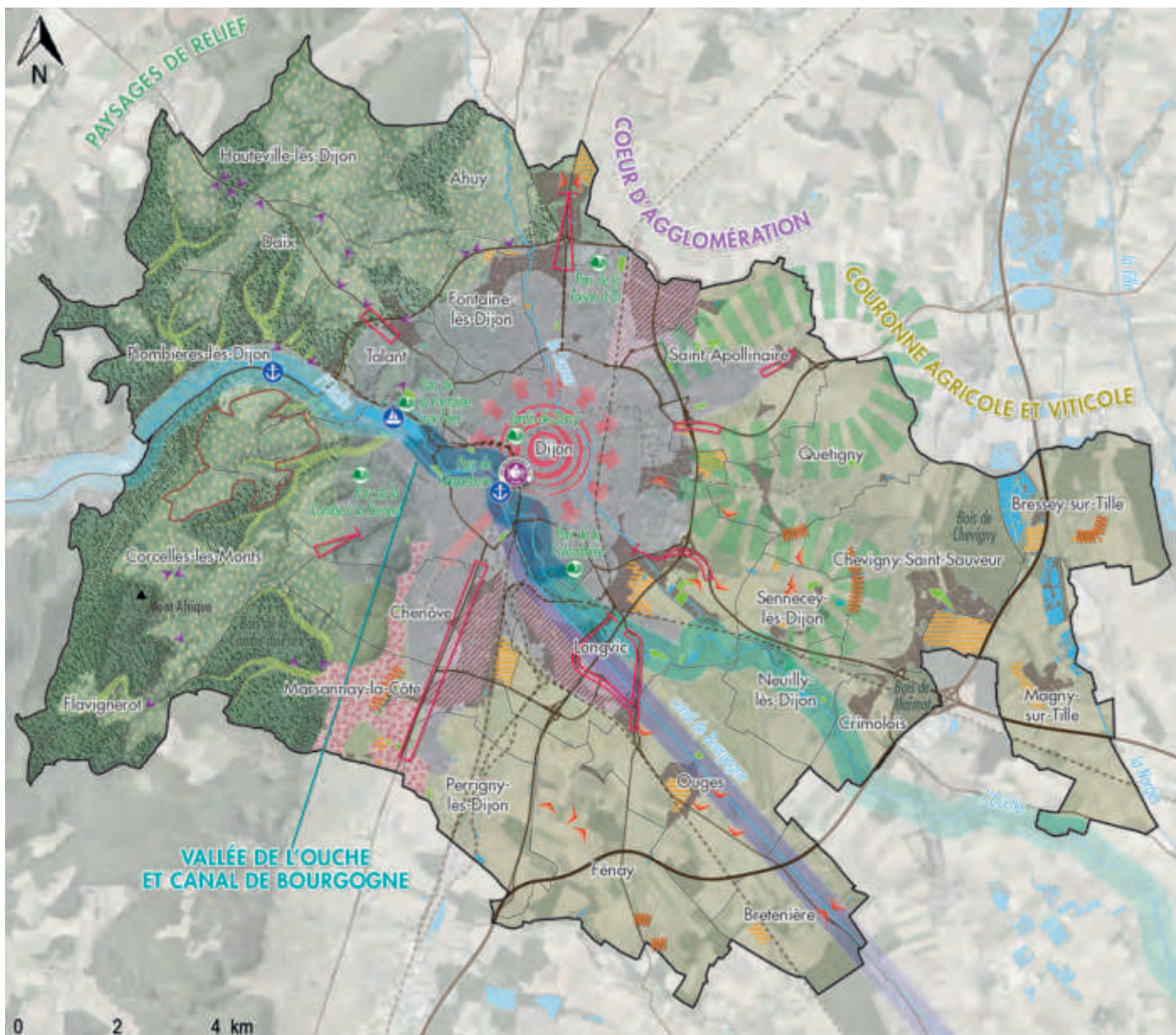
- Un cadre de vie de qualité dans le cœur d'agglomération, principalement en lien avec des espaces publics et un patrimoine de qualité, et une dynamique de renouvellement urbain active
- Des volontés dans le sens du développement de la place de la nature en ville et d'une gestion durable de ces espaces
- Une image de marque portée par le centre-ville de Dijon, en lien avec la culture viticole du territoire

FRAGILITÉS :

- Un accès aux espaces verts hétérogène au sein du cœur d'agglomération
- Des espaces publics qui restent très minéraux, notamment dans le centre de Dijon
- Des accès à l'Ouche, cours d'eau structurant du territoire qui pourraient être améliorés
- Certaines entrées de ville déqualifiées en rupture avec les objectifs de mise en valeur touristique et paysagère du Grand Dijon

PISTES D'ENJEUX :

- Poursuivre le renouvellement urbain et la valorisation des espaces publics du cœur d'agglomération en lien avec la politique de mise en valeur du patrimoine historique et culturel
- Requalifier les entrées de ville dégradées en lien avec le développement de la trame verte et la mobilité durable
- Renforcer la place du végétal dans le cœur d'agglomération pour ses fonctions sociales, écologiques et paysagères
- Développer la place de la nature en ville et de la biodiversité urbaine.
- Améliorer les accès à l'Ouche et plus globalement restaurer et mettre en valeur la trame bleue en lien avec la ville



Sources : IGN, Dijon Métropole

Les paysages de reliefs grandioses et verdoyants

- Les grandes forêts des massifs à l'ouest, des réservoirs de biodiversité pour le territoire
- Les plateaux agricoles, des clairières au cœur des forêts, marqués par l'activité de l'homme
- Des vues remarquables depuis les points hauts, sur tout le territoire
- Les combes, des creux du relief abritant une biodiversité remarquable

La vallée de l'Ouche et le canal de Bourgogne, un double couloir propice à la biodiversité, qui traverse et anime le territoire

- Des espaces de loisirs autour de l'eau :
- Lac Kir
 - Port du Canal
 - La vallée fertile de l'Ouche
 - La vallée naturelle de l'Ouche
 - L'Ouche en milieu urbain : un corridor naturel préservé, mais peu accessible à la population
 - Le canal de Bourgogne, un corridor construit par l'homme, à faible valeur écologique mais accompagné d'itinéraires de découverte du paysage

La couronne agricole et viticole, qui borde le cœur d'agglomération

- Des paysages très ouverts de la plaine agricole et leur vues lointaines sur le paysage agricole
- Des fronts urbains très marqués, ruptures entre l'espace agricole et l'espace urbain (non exhaustif)
- Des zones A Urbaniser à questionner ?
- Une ambition de renforcement de la maille verte dans la plaine agricole
- La côte viticole : un rayonnement identitaire touristique dans tout le territoire
- Le domaine de la Cras : un lieu d'expérimentation de l'agriculture durable
- Les jardins familiaux : une agriculture urbaine et périurbaine en développement

Le cœur d'agglomération, un espace de rayonnement pour le territoire

- Un centre-ville en lien avec l'identité patrimoniale et viticole du territoire
- Projet de Cité de la Gastronomie et du Vin
- Des accès à la nature en ville à améliorer
- Grands parcs structurants
- Des entrées de ville dont la qualité est à conforter :
- Entrées de ville
- Perceptions
- Des secteurs d'activités à apaiser et dont la qualité paysagère est à développer

